



PRÉSERVATION DE NOTRE CADRE DE VIE

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EST LANCÉE



Bertrand Coquard
Adjoint au Maire
Urbanisme, logement,
vie économique locale
Vice-Président SQY

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

Bertrand Coquard : Le Plan local d'urbanisme est un ensemble de documents réglementaires qui établit toutes les règles liées à la construction, la réhabilitation et les aménagements du bâti de la ville. Il est la référence pour instruire toutes les demandes de travaux

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale a initié une procédure de révision du Plan local d'urbanisme de la commune auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), qui l'a votée en Conseil communautaire le 17 décembre.

Bertrand Coquard, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au logement et à la vie économique locale, Vice-Président de SQY, nous en dit plus sur les raisons et les enjeux de cette démarche.

et les permis de construire. Il tient compte de différentes zones avec des règles adaptées aux différents tissus urbains, à la préservation des espaces verts et des zones classées.

Le PLU conditionne l'évolution de la ville et dessine sa silhouette.

Pourquoi lancer une révision du PLU ?

Bertrand Coquard : Certains quartiers de la Ville subissent de fortes pressions immobilières.

Nous allons voir sortir prochainement de terre des projets dont les permis ont été accordés sans que le PLU actuel puisse en limiter ou modifier certains aspects.

Pour ne plus subir ces nouvelles constructions et nous préserver de manière urgente, nous avons établi un périmètre de sauvegarde sur une partie de notre commune qui subit les pressions des promoteurs.

« A la fois construire sans surdensifier »

Soyons clairs : cela ne veut pas dire qu'il n'y aura aucune construction puisque certaines sont engagées et d'autres vont démarrer. Mais cette procédure va nous permettre de geler de nouveaux projets immobiliers sur des parcelles privées et d'en encadrer d'autres, selon nos souhaits, pendant les 2 ans d'instruction nécessaires à l'élaboration du nouveau PLU.

Quels sont les enjeux de cette révision ?

Bertrand Coquard : Nous avons fixé 3 objectifs :

- conforter l'attractivité de notre ville,
- assurer un développement urbain maîtrisé et respectueux du patrimoine bâti et paysager,
- préserver notre cadre de vie et l'environnement.

Dans un contexte global de densification du tissu urbain, la municipalité entend l'accompagner afin de conserver les caractéristiques patrimoniales propres à ses quartiers.

Concrètement, quels sont les étapes et le calendrier prévisionnel ?

Bertrand Coquard : La première étape est celle du diagnostic et la réflexion autour des orientations que vont prendre les documents du PLU.

Une première réunion d'information avec les Clétiens devrait avoir lieu au printemps si tout se déroule comme prévu.

Nous avons l'intention d'associer les habitants dès les premières étapes de consultation et bien en amont de l'enquête publique.

L'ensemble de la procédure de révision s'échelonne sur un peu moins de 2 ans.

La concertation avec les habitants est ouverte !

Vous pouvez transmettre vos avis et suggestions dans l'urne dédiée à l'Hôtel de Ville ou à l'adresse : revisionplu.lesclayessousbois@scq.fr

Toutes les informations sur le site de la ville, rubrique Cadre de vie > Urbanisme et PLU.

OPTIMISATION DU PARC AUTOMOBILE DE LA VILLE EN ROUTE VERS L'ÉLECTRIQUE !

La municipalité a amorcé le passage à l'électrique dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules : une camionnette pour les plombiers, un véhicule benne pour l'équipe propreté, un petit utilitaire pour le service des sports et un véhicule sans permis pour les services techniques. Ils sont tous les quatre 100% électrique mais aussi 100% français.

L'électrique, une priorité

La ville étudie systématiquement la possibilité de l'électrique pour chaque remplacement ou achat de véhicules pour les besoins de services des agents municipaux.

C'est le choix premier, quand cela est possible puisque certains véhicules ne le permettent pas aujourd'hui comme par exemple les camions frigorifiques : ils ne sont pas disponibles sur le marché français avec toutes les options nécessaires.



Rationalisation du parc

Au-delà de la responsabilité environnementale, toutes les pistes pour la rationalisation du parc et la recherche d'économies sont étudiées avant l'acquisition de chaque véhicule : non-remplacement, mutualisation, location, coût de l'entretien, hybride...